

PAR COURRIEL,

Le 30 mars 2021

Aux parents des élèves,

Objet : Resserrement des mesures de retraits préventifs par la santé publique lors de cas positifs à la COVID-19

Chers parents,

À la lumière d'une situation vécue aujourd'hui, il nous apparaît important de vous partager les impacts du resserrement des nouvelles mesures de retraits préventifs applicables par la santé publique lors d'un cas de COVID-19.

D'abord, nous tenons à vous spécifier que, depuis le retour du congé des fêtes, il n'y a eu aucune transmission du virus dans l'ensemble de nos milieux scolaires. Nous avons à cœur la santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel et nous mettons tout en œuvre pour limiter la propagation du virus.

Jusqu'à maintenant, lorsqu'un élève recevait un résultat positif à la COVID-19, seul son groupe classe devait être retiré préventivement pour une durée de 14 jours.

Aujourd'hui, la santé publique nous a informés que de nouvelles mesures s'appliqueront lorsqu'un élève obtiendra un résultat positif à la COVID-19. Tenant compte de la hausse provinciale des variants, les mesures d'isolement préventif déterminées par la santé publique ont pris une tout autre proportion. Ainsi, la santé publique nous a signifié verbalement que plusieurs personnes devront se placer en isolement advenant un cas positif à la COVID-19 en contexte scolaire. Voici un portrait de ce que cela implique à partir de maintenant :

- Tous les élèves du même groupe classe que le cas positif doivent s'isoler et il leur est fortement recommandé de passer un test de dépistage;
- La fratrie et les parents de tous les élèves du groupe retiré doivent également s'isoler en attente des résultats du test de dépistage de leur enfant;
- Tous les élèves qui partagent le même circuit de transport scolaire que le cas positif de même que le conducteur d'autobus doivent s'isoler et il leur est fortement recommandé de passer un test de dépistage;
- Les parents et la fratrie de tous les élèves qui partagent le même circuit scolaire que le cas positif doivent également s'isoler en attente des résultats du test de dépistage de leur enfant;
- Tous les enseignants et le personnel de l'école qui ont été en contact avec l'élève pendant sa période de contagion doivent s'isoler et il leur est fortement recommandé de passer un test de dépistage;
- La famille des enseignants et du personnel ayant été en contact avec l'élève positif doivent également s'isoler en attente des résultats du test de dépistage de l'enseignant ou du membre du personnel;

C'est avec stupéfaction que nous accueillons ces décisions de la santé publique. En toute transparence, nous souhaitons vous partager que ces nouvelles règles pourraient malheureusement avoir un impact sur notre offre de service.

Prenant en considération que la santé publique choisit de retirer préventivement une quantité importante de membres du personnel et les conducteurs d'autobus lors d'un contact avec un cas positif, il est fort possible que nous rencontrions au cours des prochains jours ou semaines des problématiques de manque de personnel dans nos écoles ou chez nos transporteurs.

Nous ferons tout en notre pouvoir pour trouver des solutions afin de maintenir nos services, mais, par prudence, nous vous demandons de consulter régulièrement vos courriels au cas où nous devrions vous annoncer un bris de service conséquemment à l'annonce des cas positifs impliquant de nombreux retraits préventifs.

Sachez également que nous sommes tout à fait sensibles aux impacts qu'un isolement de votre famille peut avoir lorsque votre enfant a été en contact avec un cas positif. Tout comme vous, nous espérons que ces moments difficiles seront bientôt derrière nous. D'ici là, soyez assurés que nous poursuivons avec rigueur le respect des mesures sanitaires dans nos milieux scolaires.

Merci de votre habituelle collaboration,



Denis Lemaire
Directeur général
Centre de services scolaire de l'Énergie